

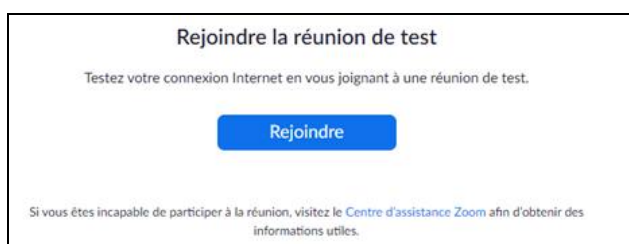
# Guide rapide pour les participants sur les fonctionnalités de vidéoconférence utilisant la plateforme Zoom

L'un des aspects les plus importants, lorsque vous vous préparez à rejoindre une vidéoconférence, est de vous assurer que la connexion audio, vidéo et Internet de votre appareil fonctionne correctement avant le début de la session. Un autre aspect est d'avoir une idée des règles habituelles et des bonnes pratiques.

## Vérification de l'appareil

1 – Téléchargez et installez le logiciel Zoom (Client) approprié pour votre système opérateur sur <https://zoom.us/download>

2 – Dans votre navigateur Internet, accédez à <https://zoom.us/test> et choisissez le bouton "Rejoindre" :



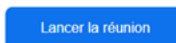
Une fenêtre supplémentaire peut apparaître où vous devez confirmer que la connexion doit être ouverte dans l'application Zoom :



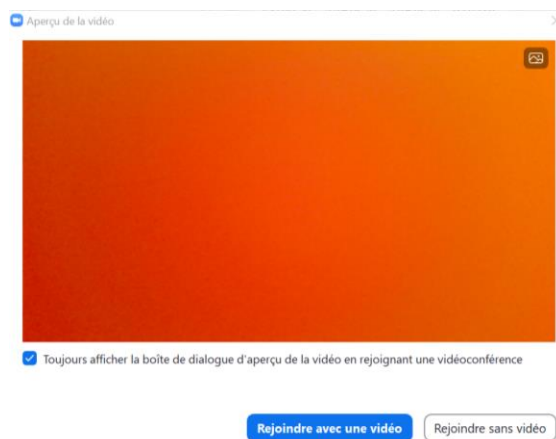
Cliquez **Ouvrir Zoom Meetings** sur la boîte de dialogue qui s'affiche dans votre navigateur

Si vous ne voyez pas de boîte de dialogue, cliquez ci-dessous sur

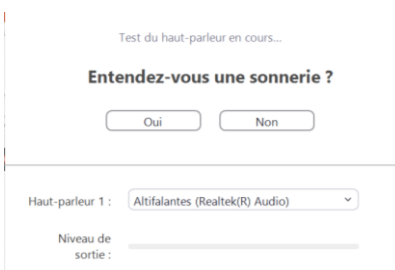
**Lancer la réunion**



3 – Si votre ordinateur est équipé d'une caméra vidéo, une fenêtre comme celle ci-dessous apparaît, où vous pouvez décider si vous souhaitez afficher votre image ou pas. Si c'est le cas, appuyez sur le bouton «**Rejoindre avec une vidéo**». Cependant, dans les réunions / cours avec de nombreux participants, il est conseillé de «**Rejoindre sans vidéo**» pour éviter de pénaliser la fluidité de la vidéoconférence.



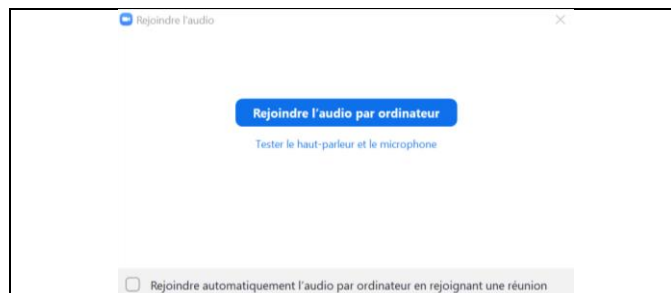
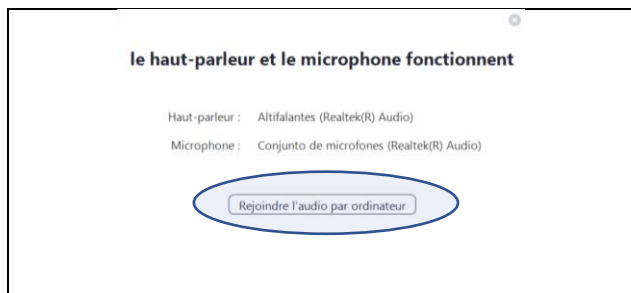
4 – Si votre ordinateur est équipé de haut-parleurs, une fenêtre comme celle ci-dessous apparaît, où vous pouvez confirmer que vous entendez le son du test. Si oui, appuyez sur le bouton «**Oui**». Il s'agit du deuxième composant le plus important d'une vidéoconférence, sans lequel vous ne pourrez pas entendre ses hôtes ou ses haut-parleurs. Le premier composant le plus important est l'image de l'hôte ou son écran, mais vous pourrez le voir sur l'écran de votre ordinateur, même si vous n'avez pas de caméra vidéo (l'hôte doit l'avoir).



5 – Si votre ordinateur est équipé d'un microphone (les ordinateurs portables sont déjà intégrés), une fenêtre comme celle ci-dessous apparaît, où vous pouvez confirmer que ce que vous dites est reproduit par l'ordinateur. Si oui, appuyez sur le bouton «**Oui**». Ce composant est également important dans une vidéoconférence, car il vous permet de poser des questions à l'hôte. Cependant, il est conseillé de faire signe à l'avance (il y a un bouton pour cela, qui sera illustré ci-dessous), de demander la parole à l'hôte, sous peine de plusieurs participants voulant parler simultanément, et ne pouvant pas comprendre le message.

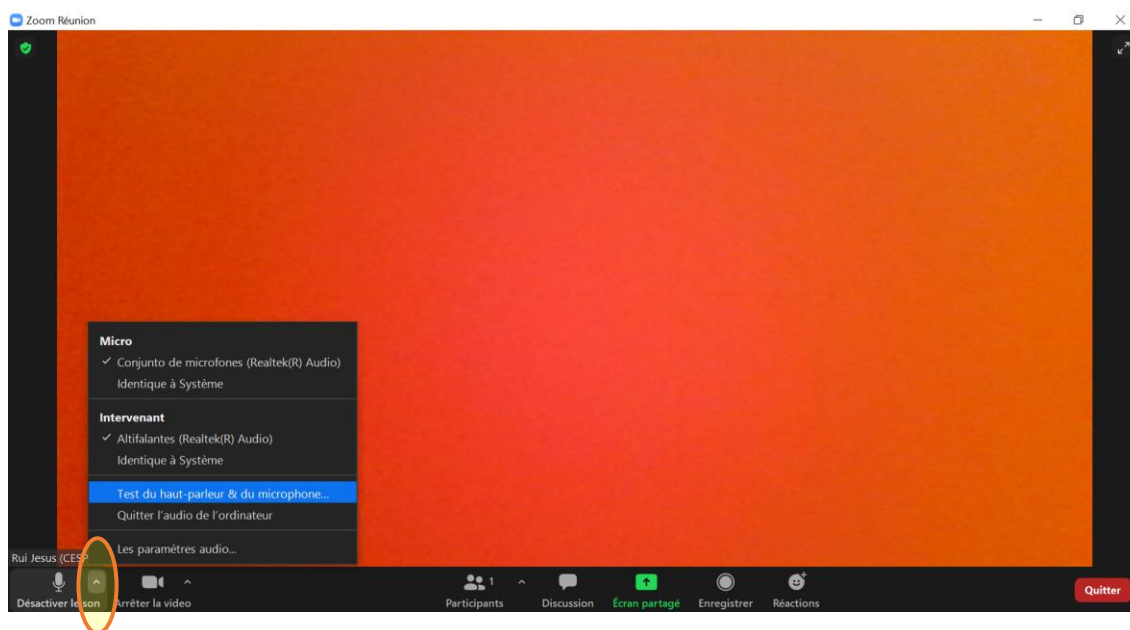


6 – Si les tests ci-dessus ont réussi, une fenêtre comme celle ci-dessous apparaît, où vous devez appuyer sur le bouton «**Rejoindre l'audio par ordinateur**».



7 – La fenêtre de test de vidéoconférence apparaîtra (voir image ci-dessous), que vous pouvez fermer, car vous avez déjà confirmé que vous disposez de toutes les conditions techniques pour participer à de vraies visioconférences (et pas seulement de test).

REMARQUE IMPORTANTE : si les fenêtres illustrées aux étapes 4 et 5 n'apparaissent pas, vous pouvez toujours cliquer sur le bouton marqué d'un cercle, dans la fenêtre ci-dessous, et tester le «haut-parleur & microphone»:

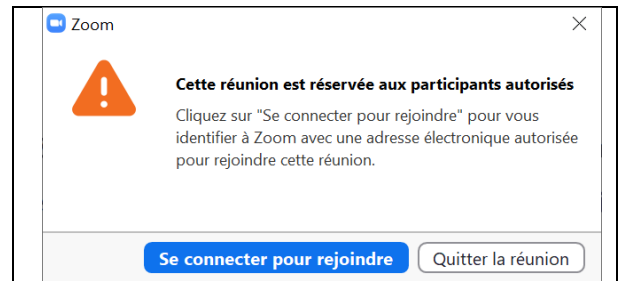
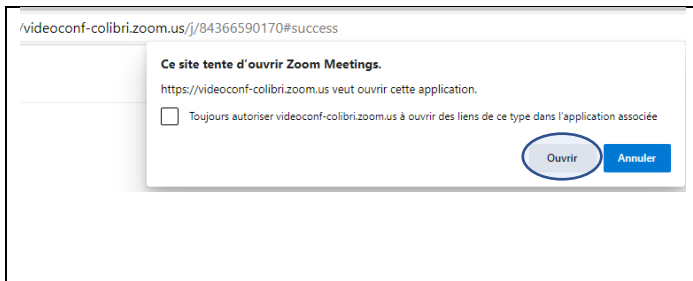


## Accéder à une vidéoconférence

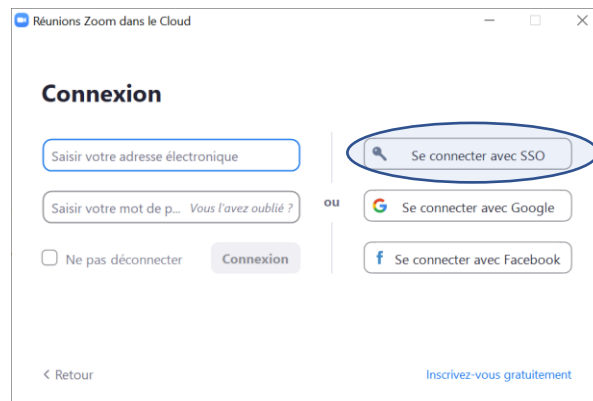
1 - Vous devez recevoir un lien à l'avance (par exemple: Entrez dans la réunion Zoom : <https://videoconf-colibri.zoom.us/j/84366590170>), pour entrer dans une certaine vidéoconférence.

En général, cliquez simplement sur ce lien pour ouvrir Zoom, mais si vous voyez la fenêtre ci-dessous, sur le côté gauche, appuyez sur le bouton «Ouvrir» et vous devriez pouvoir entrer dans la vidéoconférence à laquelle vous avez été invité. Dans ce cas, ignorez les étapes 2 à 6 et passez à l'étape 7.

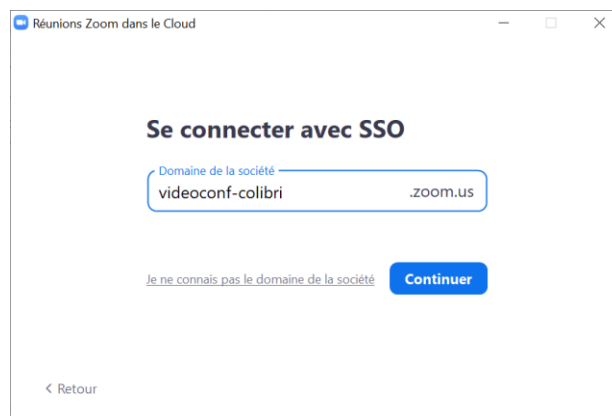
Si vous voyez la fenêtre ci-dessous, sur le côté à droite, c'est parce que l'hôte de session n'admet que les participants autorisés à cette session (par exemple, l'enseignant n'autorise les étudiants à entrer dans la session qu'après avoir saisi leurs identifiants d'élève CESPU). Appuyez sur le bouton «Se connecter pour rejoindre» et suivez les étapes ci-dessous.



2 – Dans la fenêtre qui apparaît, appuyez sur le bouton «Se connecter avec SSO» :



3 – Dans la fenêtre qui apparaît, écrivez «videoconf-colibri» dans le champ «Domaine de la société», et appuyez sur le bouton «Continuer» :



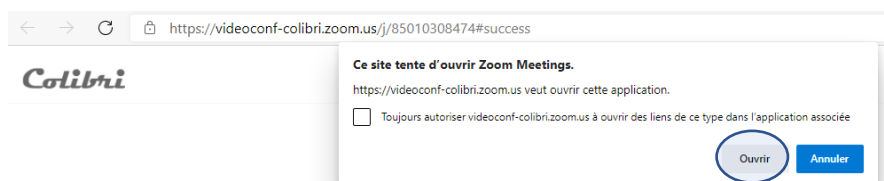
4 – Vous serez redirigé vers une page Web où vous devez choisir l'institution à laquelle vous appartenez - «CESPU - Cooperativa de Ensino Superior Politécnico e Universitário» (c'est dans la dernière section de la liste), après quoi vous pouvez appuyer sur le bouton «Entrar» :



5 – Sur la page Web qui apparaît, remplissez les 2 champs avec les informations d'identification institutionnelles habituelles (adresse e-mail du CESPU et mot de passe respectif), après quoi vous pouvez appuyer sur le bouton «Entrar» :

6 – Si la fenêtre suivante apparaît, appuyez sur le bouton «Ouvrir» et vous devriez pouvoir accéder à la vidéoconférence à laquelle vous avez été invité - exemples :

- Entrez dans la réunion Zoom : <https://videoconf-colibri.zoom.us/j/84366590170>
- Entrez dans la réunion Zoom : <https://videoconf-colibri.zoom.us/j/82723741099?pwd=ZWt1cGlmZlphbkFpSM0tBQ2EvRINIQT09> (dans cette session, l'hôte a défini un mot de passe pour se connecter)

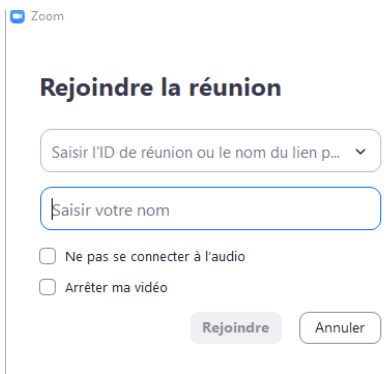


Si vous n'avez pas pu accéder à la session, notez le soi-disant «**identifiant de réunion**» à l'adresse qui vous a été envoyée, marquée en jaune ci-dessus.

7 – Si vous voyez la fenêtre «**Rejoindre la réunion**», similaire à l'image ci-dessous:

- où il est indiqué ID de réunion, s'il n'est pas rempli, voyez comment l'obtenir à l'étape précédente.

- dans la partie «**Saisir votre nom**», vous devez renseigner votre nom complet ou prénom + nom de famille, réel, et jamais un pseudo. Si vous ne renseignez pas votre vrai nom, vous pouvez être retiré de la vidéoconférence, car l'hôte peut ne pas être en mesure de vous identifier en peu de temps, surtout s'il y a des contraintes audio et / ou vidéo.



## Début et déroulement de la vidéoconférence

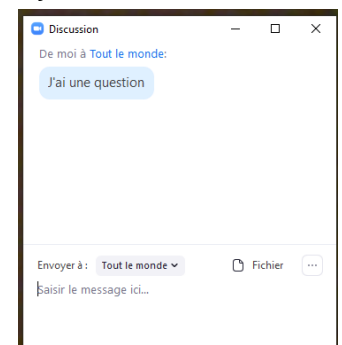
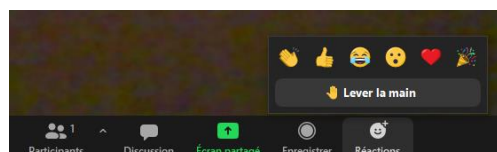
1 – Après avoir rejoint la vidéoconférence, il est probable que l'hôte l'ait déjà paramétré pour ne pas voir ou entendre les participants (afin de ne pas surcharger la communication de données). En d'autres termes, vos deux premiers boutons dans le coin inférieur gauche de la fenêtre de vidéoconférence doivent avoir une ligne rouge en haut :



Si l'hôte le permet, vous pouvez cliquer sur un ou les 2 boutons ci-dessus pour être entendu et vu correctement, après quoi ces boutons deviennent comme indiqué ci-dessous :

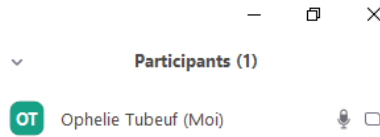


Parfois, l'hôte de la réunion peut couper le microphone aux participants, afin que le bruit ambiant n'interfère pas avec le son entendu par tout le monde. C'est une pratique habituelle quand il y a des dizaines de participants. Si cela se produit et que vous souhaitez poser une question à l'hôte, vous pouvez utiliser l'outil de chat (en cliquant sur le bouton «**Discussion**» illustré ci-dessus), ou vous pouvez «**Lever la main**» (en cliquant sur le bouton «**Participants**» illustré ci-dessus), pour que l'hôte voit que vous souhaitez intervenir et peut ensuite activer votre microphone pour pouvoir parler.



2 – Pour utiliser l'outil de chat, cliquez sur le bouton «Discussion» illustré ci-dessus, et dans la fenêtre qui apparaît, écrivez votre message au bas de la fenêtre, en appuyant sur 'Enter' à la fin. Votre message apparaîtra en haut de la fenêtre et vous pourrez continuer à échanger des messages avec d'autres participants.

3 – Cliquez sur le bouton «Participants» illustré ci-dessus, et un panneau apparaîtra à droite de votre fenêtre de vidéoconférence:



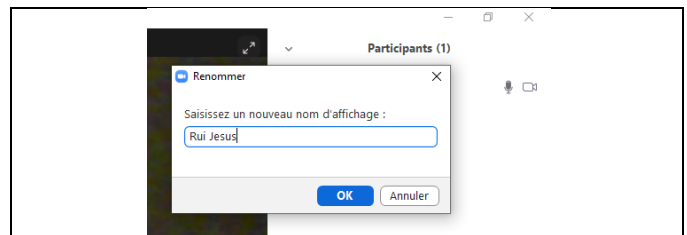
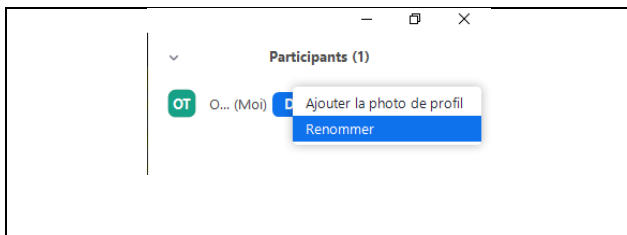
Sur ce panneau sur le côté droit de votre fenêtre de vidéoconférence, si un nom autre que votre nom et prénom apparaît, comme indiqué ci-dessous:



Vous pouvez placer votre souris sur cette désignation et appuyer sur le bouton «Plus >>» qui apparaît:



Choisissez ensuite «Renommer», après quoi vous pouvez saisir votre nom et prénom:



4 – L'hôte de la réunion peut vous demander de partager votre bureau ou simplement la fenêtre d'une application donnée avec le public. Pour ce faire, vous devez appuyer sur le bouton «Écran partagé» marqué en vert, dans les images ci-dessous:



## Avis aux participants

Il est rappelé à tous les participants qu'ils ne peuvent enregistrer aucune partie audio ou vidéo d'une vidéoconférence sans l'autorisation expresse de l'hôte, car ils peuvent commettre plusieurs infractions pénales, qui peuvent être liées au respect de la propriété. La propriété intellectuelle, dans le respect de la vie privée et des données personnelles des différentes parties prenantes, dans le respect du droit à l'image, dans le respect des normes réglementaires des établissements d'enseignement, etc.

Notez les extraits suivants des lois fondamentales :

a) la Constitution de la République portugaise prévoit au chapitre I - Droits, libertés et garanties personnelles dans son article 26 que chacun a le droit, entre autres, à l'image ;

b) le Code pénal portugais prévoit au chapitre VIII - Des délits contre d'autres biens juridiques personnels, à savoir dans son article 199, le délit d'enregistrement et de photographie illégaux, passible d'une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 1 an ou d'une amende pouvant aller jusqu'à 240 jours ;

Dans le cas où la vidéoconférence est utilisée pour des sessions d'enseignement par un hôte avec des tâches d'enseignement, n'oubliez pas que :

c1) le règlement pédagogique de l'UICS prévoit dans son annexe B, j) *L'élève ne peut pas procéder à l'enregistrement audio / vidéo ou à la photographie pendant les sessions scolaires sans l'autorisation expresse de l'enseignant,*

c2) le règlement pédagogique de l'IPSN prévoit dans son annexe B, 1) *À l'intérieur de la classe, la collecte d'images et de sons, par quelque moyen que ce soit, n'est pas autorisée, sauf autorisation expresse de l'enseignant. Les infractions seront sanctionnées des sanctions prévues par le règlement disciplinaire en vigueur.*

d) le règlement disciplinaire de l'UICS stipule que l'étudiant de l'UICS doit s'abstenir de recourir à des processus frauduleux, tels que: *iv. Procéder à l'enregistrement audio / vidéo ou à la photographie sans autorisation expresse, à partir de sessions d'enseignement ou d'autres événements de portée limitée à un public cible restreint ;*

En bref, l'enregistrement audio / vidéo ou la photographie dans le cadre de vidéoconférence, réservé à un public cible limité, qui n'est pas expressément autorisé, est totalement interdit, sous peine de participation, sans hésitation, aux autorités compétentes et / ou des instances disciplinaires.

Tout enregistrement doit toujours être expressément autorisé.